

QU'EST-CE QU'UN ESPACE PUBLIC ?

Eric Corijn & Pierre Vanderstraeten

► State of the art paper, Position paper

FR

L'espace public est un espace libre d'accès, réel ou virtuel, dans lequel chaque forme d'interaction sociale est possible. Ce texte vise à expliciter un certain nombre de caractéristiques intrinsèques à tout projet d'espace public : les relations entre ordre spatial et interactions sociales, l'espace-temps dans lequel les activités humaines se développent, les superpositions des réaménagements du territoire inhérents à toute transformation du régime d'accumulation économique, l'importance de l'urbanité, la tension entre le privé, le communautaire et l'espace véritablement public, l'importance des caractéristiques patrimoniales de la ville, des politiques publiques et culturelles... L'espace public est donc le fruit des interactions entre architectes et urbanistes, politiciens et gouvernements, la société civile et la population. Tous ces éléments contribuent à la complexité de l'espace public et administrations en ce sens faire l'objet d'une attention particulière dans le cadre de la mise en œuvre d'un piétonnier. Cela ne peut se faire sans controverse ou conflit.

NL

De publieke ruimte is een open vrij toegankelijke, reële of virtuele, ruimte waarin elke vorm van sociale interactie mogelijk is. Deze tekst poogt een aantal elementen van het project publieke ruimte te duiden: de relatie tussen ruimtelijke orde en sociale interactie, de tijd-ruimte waarin menselijk handelen is gesitueerd, de historische gelaagdheid in de specifieke ruimtelijke ordening van elke economische periode, beschaafde gedragsregels die het publieke mogelijk maken, de spanning tussen private, communautaire en echte publieke ruimte, hoe het patrimonium de ruimte kenmerkt, het belang van politiek en cultureel beleid... De ruimte wordt gemaakt door een samenspel van architecten en planners, politici en administraties, middenveld en bevolking. Al deze elementen dragen bij tot de complexe eigenheid van het publieke en moeten bij de aanleg van een voetgangerszone zorgvuldig worden bewaakt. Dat kan niet zonder controverse en conflict.

EN

Public space is an open, freely accessible, real or virtual space, in which all types of social interaction may occur. This text is an attempt to frame and explain certain elements of the project public space projects: the relation between spatial order and social interactions, the space-time in which human behavior is situated, the historical layering of each type of urbanism embedded within specific economic regimes of accumulation, the principles of human behavior (amongst strangers) that enable publicness in general, the tensions observed between private, parochial and real public space, the way heritage and patrimony characterizes the built environment of the city, the importance of an urban political and cultural policy... Space is produced by the interaction between architects and urbanists, politicians and public administrations, civil society and inhabitants. Each of these elements contribute to the complex character of 'publicness' and have to be carefully held dear when establishing a pedestrian zone. Without doubt such projects are inflicted with controversies and conflict.

Comment l'environnement, le territoire, l'espace influencent-ils nos comportements ? Ils ne les déterminent pas, mais ils les structurent quand même. Ils sont le cadre de toute pratique, toujours dans un contexte spatial et temporel. Il est donc essentiel de mieux comprendre l'interaction entre espace et pratiques sociales, surtout lorsque politiques et urbanistes, en tant qu'aménageurs, établissent des changements fondamentaux à l'instar de la piétonnisation des boulevards centraux bruxellois. C'est dans une telle visée compréhensible que cette note, simultanément revue de la littérature et prise de position, revient sur des caractéristiques fondamentales des espaces publics contemporains, et ce en insistant sur la complexité de leurs relations avec les pratiques sociales. Elle constitue en ce sens une base permettant de mieux appréhender les analyses et réflexions, ci-présentes et à venir, traitant de l'espace public et de ses sociabilités.

1. Espace et système social

Il y a avant tout l'espace exempt de toute intervention humaine : l'environnement naturel, la Terre au sens premier des termes. C'est l'espace comme conteneur de la vie sociale. Cet espace n'existe presque plus. L'intervention humaine l'a changé, modelé, mis en forme. L'espace s'est produit, reformé dans une histoire humaine. La nature est mise en culture. Il y a donc lieu d'étudier son mode de production, le contexte et les rapports sociaux qui déterminent ces façonnages.

'L'espace public reflète et modèle simultanément le système social'

Ces productions ont leur histoire, idéologie et périodisation. Elles apparaissent généralement durant des périodes de transition pour, finalement, (re)devenir littéralement une seconde nature, un intermédiaire naturalisé des pratiques sociales. Cet espace fait partie de l'économie, installe les rapports de production, structure les interactions entre humains et leur cadre de vie, participe à forger l'identité et l'attractivité d'une ville. C'est l'espace comme médiateur des interactions et comme ressource parmi d'autres pour celles-ci. Ces rapports peuvent être étudiés dans le quotidien, mais ils ont aussi une temporalité historique.

Il est possible de spécifier ces rapports entre l'organisation spatiale et le système social. Chaque nouvelle phase dans le mode de production, le régime d'accumulation économique, contient une forme adaptée d'organisation spatiale. Chaque fois, l'aménagement du territoire se conforme aux conditions de reproduction sociale. Ainsi, les idéaux

de l'ère industrielle et de la société de consommation d'après-guerres ont produit en Belgique un exode urbain, une suburbanisation et un zonage fonctionnel dissociant les lieux de résidence, de travail, de loisir et de consommation reliés par une mobilité (automobile) intense. Cet aménagement territorial reflète et modèle simultanément le cadre d'une mentalité suburbaine, consummatrice et individualiste. L'espace urbain devient dominé par les usagers. Il diffère des périodes antérieures, dominées par l'agriculture et les villages ou les débuts de l'industrialisation et les quartiers ouvriers. Suivant une métaphore géologique, ces structures spatiales se superposent telles des strates, tout en transformant les strates préexistantes, qui restent lisibles à la manière palimpseste.

Chaque transformation du régime d'accumulation en appelle donc à un réaménagement du territoire. Actuellement, ce qui est appelé le régime d'accumulation flexible postfordiste, soit l'ère mondialisée hyperindustrielle et urbaine, favorise un retour à la mixité de fonctions, le développement de services urbains, la densification, tout en introduisant le souci pour le respect de l'environnement et la haute qualité du vivre en ville. Autrement dit, il s'agit d'une urbanité réinventée. Ces idéaux font porter aux politiques urbaines, et notamment à la production ou à la rénovation d'espaces publics, la charge de résoudre de nombreuses défaillances de la vie et de la ville modernes, induites partiellement par une redistribution des revenus de plus en plus problématique. Ainsi, l'organisation spatiale et l'aménagement des espaces publics sont plus que jamais appelés à intégrer les enjeux de justice, d'inclusion et de cohésion sociales. Qui plus est, il s'agit de corriger les plaies du régime précédent qui a dévitalisé le centre-ville bruxellois au profit de sa périphérie par les idéaux du logement suburbain et du regroupement de larges zones de commerces, de loisirs et de bureaux.

C'est dans ce cadre que se développe l'activité intense de *revitalisation* à Bruxelles qui se formalise notamment par un travail sur les espaces publics. Cette revitalisation ne doit pas être comprise en termes purement fonctionnels car tout plan de l'architecte, urbaniste, ministre ou bourgmestre crée de nouvelles médiations et donc, de nouveaux rapports sociaux. Ceci met en évidence l'importance, la nécessité, de mener une réflexion fondamentale sur les visées sociales de l'aménagement et sur le projet sociétal qui les sous-tend.

2. Structuration des pratiques et espace

L'être humain n'est jamais le seul acteur de sa vie. Néanmoins, un individualisme méthodologique dominant tend à négliger cela en mettant en exergue les motivations égocentrées, le libre arbitre, l'autonomie morale ou encore la liberté individuelle. Le comportement y est vu comme action individuelle.

Cette montée de l'individualisme s'exprime également fortement dans l'espace public, par exemple au travers des usages faits des smartphones. Or, la vie est structurée par des pratiques sociales, des interactions entre acteurs. Une action n'est, par essence, jamais individuelle. Elle est structurée par des normes sociales, habitudes, attentes de tiers, valeurs et idéaux dominants, bref par une culture commune. Cette structuration implique une certaine régularité des pratiques, instaure une *normalité*. Il existe une récurrence dans les activités quotidiennes, ponctuées d'interactions immuables, entrecoupées de contrepoints généralement relatifs aux loisirs. En fait, le *normal*, le *quotidien* est composé de modules de pratiques dans leur espace et dans leur temporalité. Cette structuration des pratiques ne dépend pas uniquement des règles sociales d'interaction ou des volontés des acteurs. Les pratiques ont besoin d'un contexte. Elles sont pour ainsi dire activées par les conditions spatiales et temporelles : le *cadre de vie*, fruit de l'interaction entre l'espace public et le bâti. La géographie temporelle nous montre comment la vie est rythmée par un mouvement dans un horaire et des espaces (plus ou moins adaptés aux pratiques). C'est la conjugaison du temps et de l'espace qui marque la probabilité des pratiques sociales. Tandis qu'au niveau de la société, il se forme des structures temporelles (plus ou moins généralisées) et spatiales (plus ou moins organisées).

Le géographe suédois Torsten Hägerstrand [1952] a montré comment la diffusion de pratiques dans un cadre spatial crée un lieu, une localité. Il nous enseigne également que ces pratiques sociales sont régulées par trois grandes typologies de contraintes :

- La capacité corporelle de s'engager dans une actions, disons les caractéristiques individuelles ;
- Les contraintes d'accouplement, soit les nécessités de se rencontrer et d'échanger ;
- Et les contraintes d'autorité, tels les règlements publics, les normes du lieu et les règles informelles.

On peut donc lire les pratiques en combinant l'acteur dans son interaction et les régulations sociétales. Ainsi, chaque lieu contient des interactions plus ou moins légitimes. Les espaces sont normés. Ils ont leurs dimensions légales et politiques. Chaque lieu autorise et exclut en même temps.

3. Comportements et espace public

Dans les sociétés occidentales modernes, il est habituel de structurer les espaces en termes d'espace privé et d'espace public [Rapoport, 1972]. Ainsi, l'espace privé est normé par le particulier, le singulier et les relations intimes. Ni l'Etat ni l'Autre ne peuvent y entrer sans permission, sauf en cas exceptionnel de danger ou de suspicion. En principe, le privé est exempt du public. Il n'est ouvert qu'aux *relations*, et échappe par ailleurs au politique. La spatialité y est

organisée selon une esthétique et une fonctionnalité particulière à celui qui en fait sa *maison*. La vie privée y est protégée de l'accès direct de l'Etat.

‘Faire un espace public relève essentiellement de l'intention, du projet élaboré sur base d'un futur idéalisé’

L'espace public est, au contraire, à tout le monde, accueillant les habitants, mais également des visiteurs réguliers et occasionnels. Il est agora, forum, lieu d'échange et de rencontre entre étrangers, cultures et générations, ou encore place d'expression et de représentation visible de tous. En principe, l'espace public est le lieu citoyen, accessible à tous et régi par les normes formelles et informelles du vivre ensemble. Pour les auteurs de la modernité, comme Georg Simmel ou Max Weber, cet espace urbain est le modèle de l'ouverture à l'autre, de la rencontre, mais également de la modernisation et de l'émancipation.

Le comportement dans l'espace public est basé sur une certaine réserve et une expectative envers l'autre. En ce sens, la sociologue Américaine Lyn Lofland, dans son livre, « Public realm: exploring the city's quintessential social territory » [1998], retient cinq principes du comportement public :

- La mobilité coopérative, pour que chacun puisse se mouvoir et trouver sa place ;
- L'inattention civile, soit une discrétion courtoise pour ne pas « occuper tout l'espace » ;
- Le rôle d'audience, le fait de faire partie du tout, de rester attentif et alerte ;
- La disponibilité restreinte à l'aide, soit une vigilance envers l'autre, une disponibilité à l'entraide, l'ouverture aux rapports ;
- La civilité envers la diversité, soit l'absence de préjugés, l'ouverture à la différence ou encore la conscience de la diversité des modes de vie.

Le partage d'un espace nécessite donc une certaine réserve, une... civilité.

Ces comportements se déclinent différemment selon les caractéristiques des lieux. Par exemple, les chances de rencontrer des personnes connues ou inconnues ne sont pas les mêmes dans des espaces centraux, locaux ou intermédiaires. Les comportements s'adaptent à ces données, colorant les lieux d'ambiances et d'opportunités sociales différentes, entre fond d'anonymat et fond d'interconnaissance.

De même, comme toute lecture normative de l'espace et des pratiques, la définition de l'espace public de Lyn Lofland est éminemment théorique : un idéal qui ne se réalise que rarement dans la réalité. Faire un espace public relève donc essentiellement de

l'intention, du *projet* élaboré sur base d'un futur idéalisé qui est par nature basé sur la confiance entre les personnes, tant au niveau de l'aménagement qu'au niveau des comportements qui s'y déploieront.

‘Si, en principe, l'espace public est à tout le monde, dans la pratique, il est souvent soumis à appropriation exclusive’

A cet égard, il est utile d'insister sur la tension permanente entre le privé et le public. Tension par ailleurs actuellement accentuée par la montée de la privatisation de l'espace public, de son appropriation pour des usages purement personnels, ou encore de l'influence d'intérêts particuliers dans la gestion des lieux publics. Cela va des voitures de grande taille au déploiement des parkings privés, des dépôts de déchets clandestins aux déjections canines, des terrasses, publicités, évènements, activités payantes, chantiers jusqu'au stationnement en double file. La liste est longue des comportements qui, par la force, occupent l'espace et le structurent selon des intérêts particuliers. Ces pratiques provoquent, à juste titre, irritation voire conflit. Il s'agit là d'un enjeu permanent pour les gardiens de l'intérêt public. Il s'agit là également d'un *enjeu d'exemple* pour les pouvoirs publics bruxellois, alors que les espaces publics sont de plus en plus souvent privatisés par des activités régies essentiellement par des intérêts économiques (BSF, Plaisirs d'Hiver, etc.), non sans mettre à mal la dimension démocratique des espaces dont question. Mais, en même temps, une telle occupation événementielle ouvre l'espace public à d'autres personnes tout en contribuant à sa rentabilité. Comme quoi, la gestion démocratique est affaire d'arrangements équitables.

Ce phénomène d'appropriation exclusive se développe également dans une troisième catégorie d'espaces que Lofland nomme « paroissiaux » [1998]. Il s'agit d'espaces publics, *a priori* ouverts et accessibles à tous qui, dans la pratique, sont devenus des espaces communautaires car la réserve comportementale a été remplacée par des habitudes du lieu ou par des comportements de groupe. Cette appropriation exclusive par le groupe ou l'habitude peut être favorisée par l'aménagement spatial lorsque celui-ci vise un public spécifique (à l'image de certaines terrasses de café et rues commerçantes) ou lorsque l'espace est divisé en fonctions très spécifiques (tels les bancs pour personnes âgées, les aires de jeux pour enfants ou les skate parcs). Elle peut également être structurelle ou conjoncturelle lorsque un comportement d'un groupe domine les pratiques sociales (à l'image de squares de quartier dominés par une communauté, de parvis accaparés par des écoliers à la sortie de l'école ou encore de

places occupées par des dealers). Dans ces cas, l'espace public est capturé par une normativité spécifique qui est *de facto* excluante.

L'analyse se complique lorsque les trois registres comportementaux – public, privé et communautaire – se superposent dans le même espace. Ainsi, la Grand-Place est autant un espace privé pour les couples amoureux dans leur bulle, qu'un espace communautaire pour les groupes de touristes, qu'un espace public pour les flâneurs urbains. Cela illustre le fait que l'espace public constitue un enjeu tant d'aménagement, de pratiques sociales, que de régulation. Ceci est particulièrement exacerbé dans le cadre de centres-villes denses et cosmopolites, tels qu'à Bruxelles : il s'agit de faire de l'espace public un lieu fédérateur « favorisant les rencontres entre des populations d'origines diverses », qui doivent pouvoir se l'approprier sans pour autant qu'un groupe « s'impose à l'exclusion de l'autre » [Remy, 2005: 20] et « où l'intrus est accepté » [Joseph, 1984: 41], à condition qu'il respecte les règles tacites d'interaction en vigueur [Goffman]. Donc, en principe, l'espace public est pour tout le monde et indéterminé par rapport aux pratiques sociales, mais, en réalité, il est facilement réduit à certains comportements dominants qui en excluent d'autres.

4. Appropriations, investissements et usages

L'espace en lui-même n'est jamais neutre, mais bien mis en scène, investi et marqué par des icônes, des bâtiments, des enseignes, etc. Des monuments et mémoriaux nous parlent de l'histoire, les églises réfèrent à la chrétienté, des bâtiments industriels et des banques indiquent l'économie dominante, ou encore la publicité impose la société de consommation. Parfois, des cultures subalternes se manifestent à l'image des affichages sauvages et des tags. Ces éléments matériels peuvent former l'espace *normalisé* ou *naturalisé*. Ils peuvent devenir *intéressants* pour les étrangers, visiteurs ou touristes. Ils peuvent être perçus comme des signes particuliers d'une époque ou d'une culture et ainsi participer à constituer la mémoire collective. Ils peuvent également devenir sources de conflits si leur introduction change l'espace et les habitudes. Inversement, ces éléments peuvent ne pas avoir de prise sur l'aménagement et rester dominés par le déjà-là. Enfin, ils peuvent faire l'objet d'une gestion consciente, par exemple dans le cadre de l'art dans l'espace public, de la programmation de l'évènementiel ou du choix de thématisation d'un lieu. Maintenir un nombre suffisant d'espaces publics ouverts, flexibles et accessibles au plus grand nombre est une préoccupation par essence démocratique. Il s'agit donc de limiter et de contenir la privatisation et les formes d'appropriation exclusive. Du point de vue des pratiques, ceci doit être pensé en termes de gestion du foncier et de l'immobilier sur lesquels les

pouvoirs publics ont prise, mais également en termes de gestion des espaces publics afin de limiter l'accaparement, la suroccupation, de lieux par certaines pratiques communautaires.

‘La dimension démocratique de l'espace public peut notamment être assurée par la flexibilité et/ou la polyvalence des aménagements’

Du point de vue spatial, la dimension démocratique de l'espace public doit être assurée par la flexibilité et/ou la polyvalence des aménagements pour permettre un large panel d'activités, en particulier dans les espaces densément fréquentés. De fait, un aménagement infrastructurel trop déterminé, trop dirigiste, va rapidement mener à une accaparement de l'espace public par des pratiques routinières et ainsi aboutir à un espace paroissial, ce qui est le lot de nombreux espaces urbains. Ces prérequis s'avèrent d'autant plus essentiels lorsqu'il s'agit de donner du sens à un centre-ville, à dimension métropolitaine, inscrit dans une urbanité multiculturelle et multigénérationnelle en pleine mutation.

Certes, l'espace aménagé est un médium social. Par essence, il induit des comportements, inclut et exclut des groupes et des comportements. Pour en limiter les dérives, il s'agit de ne pas laisser l'infrastructure totalement déterminer l'activité humaine pour permettre notamment des appropriations spontanées et réversibles. Cela tient à deux acteurs - les citoyens entendus comme société civile et les gouvernants - et surtout à leur interaction.

Certains projets d'aménagement de l'espace public ont tendance à programmer fortement les comportements et à les cantonner dans des lieux bien définis. Ce dirigisme s'établit au travers d'infrastructures et/ou de thématiques (repos, consommation, jeux, événementiel, etc.). Réalisés, ces projets d'aménagements sont mis à l'épreuve par les pratiques. Leur surdétermination implique alors des dissidences par rapport au plan, parce que certains usages n'ont pas été prévus ou intégrés (sans-abrisme, mendicité, investissements festifs, manifestations politiques, etc.) et/ou parce que certaines infrastructures sont détournées de leur fonction (bancs comme rampe de skate, escaliers comme podium, panneaux publicitaires comme supports d'expression, etc.). Il importe dès lors de tenir compte de la diversité des usages faits de l'espace, qu'ils soient désirés ou non, et par qui.

5. Politiques publiques

C'est en ce sens que se développent depuis plusieurs années, à Bruxelles notamment, des dispositifs participatifs. Prenant des formes diversifiées et présentant une série de limites, le recours à la participation citoyenne permet d'assurer la bonne réception d'un projet et d'en assurer la concordance avec les pratiques sociales. C'est également en vue d'intégrer la diversité d'usages que le code de la route et le Règlement Régional d'Urbanisme (RRU) organisent et édictent des dispositions pour l'espace public, notamment au regard de leurs fonctions de passage, de transit et de séjour. Si cette approche fonctionnelle ne prend logiquement pas en compte la nature, la signification et le caractère politique des activités et des occupations, il est intéressant de noter que la fonction de desserte - l'ensemble des appropriations de l'espace public liées aux relations avec les immeubles et les espaces riverains - est étonnamment ignorée. Or, c'est de l'importance respective de ces fonctions que résultent notamment les différentes typologies d'espaces publics urbains : rues, avenues, boulevards, chaussées, places, squares, quais,... Ainsi, parmi les voies plus larges que les rues, le boulevard se distingue typologiquement de l'avenue par l'importance de l'activité commerciale des rez-de-chaussées et de leurs débordements sur les trottoirs. Tous présentent une complexité à laquelle ne pourront jamais prétendre les « routes » qui, pour cette raison, ne se retrouvent pas dans les villes. Le code de la route qui organise les déplacements est à cet égard bien réducteur pour régir l'ensemble légitime des usages sociaux.

Nombre de comportements ont leur place dans l'espace public, mais sont soumis à des jugements différenciés quant à leur légitimité et normativité. Ces diversités déterminent le champ conflictuel propre à l'espace public. A ce niveau, les pouvoirs publics interviennent avec deux grands types d'instruments : la réglementation et la médiation, respectivement orientées vers la répression et le consentement. A l'instar de certains aménagements spatiaux qui entendent planifier les comportements, le règlement entend les atteindre avec des moyens de restriction et de répression. Les deux approches réduisent la liberté et la diversité d'usages. Ils présupposent leur légitimité et, ce faisant, augmentent les conflits et les exclusions. En même temps, pour que l'espace soit vraiment public, il faut que les comportements soient citoyens, respectueux de l'autre. Et cela s'établit notamment par un travail continu de médiation. Agissant par la recherche de consentement, la médiation est un instrument intermédiaire entre le règlement, la diversité des comportements et les normativités sociales. Elle vise l'apprentissage situé de la citoyenneté urbaine par l'information et l'affichage, le zonage, des infrastructures flexibles et mobiles, et surtout des agents.

Dans ce débat, il faut souligner que l'urbanité consiste justement à permettre et à favoriser l'émergence de

nouvelles pratiques, de rencontres, de métissages innovants. Un espace partagé doit réduire le zonage et la segmentation fonctionnelle afin justement de favoriser le frottement, la mixité, la rencontre entre pratiques instituées. L'espace public est exactement un lieu de déconstruction et d'ouverture du privé et du communautaire. Et cela demande une certaine gouvernance et beaucoup de médiation.

Conclusion

L'espace public et les pratiques sociales entretiennent des relations complexes, fonction de nombreux paramètres et difficilement prévisibles. Une observation régulière de l'espace public et de ses sociabilités, tenant compte de leur complexité, peut en ce sens grandement participer à la mise en œuvre d'une bonne gouvernance de l'habiter. Dans le cadre de la piétonnisation des boulevards centraux bruxellois, s'avèrent entre autres nécessaires : une analyse spatiale et historique, une fine connaissance du terrain et du souterrain, un monitoring de l'état de l'environnement (air, bruit, biodiversité, etc.), une étude minutieuse du patrimoine, un suivi des aménagements, une observation des usages dans l'espace et dans le temps, une typologisation large des usagers et des formes d'appropriation qu'ils font de l'espace, une connaissance des cartes mentales des usagers, etc.

Transversales, ces analyses doivent tenir compte du contexte spatial (le positionnement dans le tissu urbain), du socio-économique (les activités de production, distribution et consommation), de la mobilité (les accessibilités, mobilités multiples et tendances), du socioculturel (les pratiques sociales en tant qu'expressions de cultures et modes de vie multiples) et du politique (les institutions, opinions, organisations politiques, modes de gouvernance, etc.). Il s'agit par là de porter un regard compréhensif complexe des évolutions en cours, qu'elles soient liées directement ou non au piétonnier.

Un espace, d'ailleurs, n'est jamais un périmètre clos. Il se situe par rapport à une périphérie proche, mais aussi dans un contexte de centralités différentes et mouvantes. Ainsi, se pose la question des périmètres d'observation du piétonnier. D'une part, le centre historique du pentagone bruxellois s'élargit actuellement par le développement de nouvelles centralités tant en direction du quartier Léopold, de Saint-Gilles et d'Ixelles, qu'au-delà du canal en direction de la gare de l'Ouest. D'autre part, cette centralité multiple s'intègre dans une métropole grandissante, influençant l'habiter, les usages, les perceptions du centre-ville bruxellois.

Et il ne s'agit pas là de considérations anodines car faire un espace public c'est faire société, faire ville ensemble.

Bibliographie indicative

- ANSAY, P. et SCHOONBRODT, R., 1989. *Penser la Ville*. Brussels: AAM Editions.
- BAVO (ed), 2007. *Urban politics now. Re-imagining democracy in the neoliberal city*. Rotterdam: NAI Publishers.
- CORIJN, E. and DE LANNOY, W., 2000. *La qualité de la différence. De kwaliteit van het verschil*. Brussel: VUB Press.
- HÄGERSTRAND, T., 1952. *The propagation of innovation waves*. London: Royal University of Lund.
- HEYNEN, H. (Ed.), 2005. *The Rise of Heterotopia. Public Space and the Architecture of the Everyday in Post-Civil Society*. EAAE Colloquium. Leuven, 26-28 May 2005.
- JACOBS, J., 1993. *The death and life of great american cities*. New York: The Modern Library.
- JOSEPH, I., 1984. *Le Passant considérable. Essai sur la dispersion de l'espace public*. Paris: Méridiens-Klincksieck.
- LANDRY, C., 2006. *The art of city making*. London: Earthscan.
- LOFLAND, L., 1998. *Public realm: exploring the city's quintessential social territory*. New Brunswick: Transaction Publishers.
- MASSEY, D., 2005. *For space*. London: SAGE.
- MORITZ, B., 2011. *Concevoir et aménager les espaces publics à Bruxelles*. In: *Brussels Studies*. 2011. No 50, pp. 1-15. Available at: <http://www.brusselsstudies.be/medias/publications/BruS50FR.pdf>
- PYBLIK, n.d. *Déclaration pour un espace public de qualité à Bruxelles*. In: *pyblik.brussels* [online]. s.d. Available at: <http://www.pyblik.brussels/fr/declaration>
- RAPOPORT, A., 1972. *Pour une anthropologie de la maison*. Paris: Dunod.
- REMY, J., 2005. "Penser maison - penser ville" : à la recherche d'une cohérence dans les nouvelles extensions urbaines. *Réflexions à partir de l'évolution du Brabant wallon en Belgique*. In: NAVEZ-BOUCHANINE, F. (ed), *Intervenir dans les territoires à urbanisation diffuse*. La Tour-d'Aigues: Editions de l'Aube. pp 228-269.
- WOOD, P. et LANDRY, C., 2008. *The intercultural city. Planning for diversity advantage*. London: Earthscan.